



BASSIN VERSANT DE LA TÊT MOYENNE

Communes de Corneilla-la-Rivière, Pézilla-la-Rivière, Villeneuve-la-Rivière, Baho et Saint-Estève

Commune de Corneilla-la-Rivière

Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles

> Carte du zonage réglementaire Planche nord Echelle : 1/5 000ème

© IGN - BDPARCELLAIRE®

Direction Départementale des Territoires et de la Mer Service de l'Eau et des Risques

LÉGENDE

Limites communales

hydrogéomorphologique

Limites des zones R et B Zones R : zones inondables à prése

dans l'analyse hydrogéomorphologique

1,00m < h < 1,50m

Zones R: zones inondables à préserver

Zones R0: Lit mineur des cours d'eau

Zones R1: Zones directement exposées au risque

Zones R2: Zones d'expansion de crue

Zones R3: Zones inondables dans l'analyse

Zones B: zones inondables urbanisées ou urbanisables

Zones B1: Zone urbanisée - Centre urbain dense

Zones B2: Zone urbanisée exposée à des hauteurs d'eau < 1m

Zones B3: Zone inondable présentant un enjeu de développement

Zones B4 : Zones urbanisées ou urbanisables inondables



Zones M : Zones exposées à un risque mouvement de terrain - Constructibles avec prescriptions

TN+2.20m

TN+2.20m



